

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2023

MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ALTERNANTS - (N° 576)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS17

présenté par
M. Maillard, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 9, substituer aux mots :

« selon les alternatives »

les mots :

« dans les conditions ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l’alinéa 10 :

« 1° Soit dans... (*le reste sans changement*) ».

III. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l’alinéa 13 :

« 2° Soit dans... (*le reste sans changement*) ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.